

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°230825AR162CB

**Arrêté portant réglementation de la circulation – Rue Saint Winoc à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. BALDEN Benjamin de réglementer la circulation devant le garage face au n°12 rue Saint Winoc afin de faciliter une livraison de la société SETIB,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** - La circulation de tout véhicule sera interdit rue Saint Winoc (entre le n°1 et le n°18) le Mardi 29 août 2023 de 8h à 12h.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux par la société.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. BALDEN Benjamin, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 25 AOUT 2023

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

